



Le 27 juin 2026 à Aix en Provence

HUET-LAMBING Cyril
Secrétaire Général Adjoint SPS-CEA
Sps.cyril.huet@gmail.com
Tél 06 58 73 92 27

A

Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Objet : Signalement d'une situation d'urgence en matière de sécurité au sein de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) d'Aix-Luynes.

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Le SPS-CEA a fait le choix de vous écrire publiquement, car les faits survenus au Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes dépassent aujourd'hui le simple cadre d'un incident local. Ils interrogent directement la politique de sécurité menée dans nos établissements pénitentiaires et la capacité de l'institution à protéger ceux qui la servent.

Le vendredi 26 juin 2026, lors de la réintégration d'un détenu affecté en semi-liberté, un surveillant pénitentiaire a découvert une arme à feu dans le sac de ce dernier. Le lendemain, la fouille de cellule de ce même détenu permettait également la découverte d'une lame de dix centimètres.

Ces découvertes auraient pu avoir des conséquences dramatiques. Si elles n'en ont pas eu, c'est uniquement grâce au professionnalisme, à la vigilance et au sang-froid des personnels. Le SPS-CEA tient d'ailleurs à leur rendre un hommage appuyé. Ils ont rempli leur mission avec un sens remarquable du devoir, malgré des conditions qui ne cessent de les exposer. Mais un constat s'impose : cette situation n'est pas le fruit de la fatalité.

Le détenu concerné présentait un parcours particulièrement préoccupant, marqué par de nombreux comptes rendus d'incident, des retours tardifs de permission, des retours en état d'ébriété et plusieurs incidents disciplinaires. Malgré ces éléments, il a continué à bénéficier d'un régime lui permettant de sortir quotidiennement. Comment une telle situation est-elle encore possible ?

À quel moment les multiples alertes remontées par les personnels cessent-elles d'être considérées comme de simples formalités administratives pour devenir de véritables indicateurs de dangerosité ?

Le SPS-CEA refuse que les surveillants pénitentiaires deviennent les variables d'ajustement d'une politique pénale qui, parfois, semble davantage guidée par des objectifs statistiques que par les impératifs de sécurité.

La réinsertion est une mission fondamentale de l'administration pénitentiaire. Mais elle ne peut jamais s'exercer au détriment de la protection des personnels, ni au prix d'une prise de risque manifestement disproportionnée.

Nous demandons qu'une réflexion nationale soit engagée sur les critères de maintien en Structure d'Accompagnement vers la Sortie lorsque les incidents se multiplient et que les obligations imposées aux personnes détenues ne sont plus respectées.

Nous demandons également que la fouille intégrale de la SAS d'Aix-Luynes soit mise en œuvre sans délai, ainsi que l'installation, réclamée depuis l'ouverture de l'établissement, d'un système de contrôle des bagages à rayons X. Ces demandes relèvent du bon sens. Elles ne devraient pas attendre qu'un drame survienne pour être entendues.

Le SPS-CEA appelle également le nouveau Directeur interrégional de Marseille à revoir l'ordre de ses priorités. Alors que les personnels réclament depuis des années des équipements de sécurité élémentaires, tels qu'un système de contrôle des bagages par rayons X ou des moyens opérationnels adaptés, la Direction interrégionale consacre 4,4 millions d'euros à l'extension de ses locaux administratifs. Pour notre organisation, la priorité ne peut être l'amélioration des bureaux lorsque des établissements demeurent insuffisamment équipés pour garantir la sécurité des personnels. Chaque euro investi devrait d'abord contribuer à prévenir le risque plutôt qu'à améliorer le confort administratif de la DISP.

Monsieur le Garde des Sceaux, les personnels pénitentiaires ne réclament ni privilège ni traitement particulier. Ils demandent simplement que la sécurité redevienne le premier critère de toute décision.

À Aix-Luynes, une arme à feu est entrée dans un établissement pénitentiaire. Ce fait, à lui seul, devrait conduire l'ensemble de la chaîne décisionnelle à s'interroger.

Le SPS-CEA attend désormais des réponses, des décisions et des actes. Parce qu'en matière de sécurité, l'inaction finit toujours par avoir un coût. Et ce coût pourrait, demain, se mesurer en vies humaines.

Veuillez agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de notre haute considération.

Cyril Huet-Lambing
Secrétaire Général Adjoint
SPS-CEA

Copie :
DGAP
Préfet des Bouches-du-Rhône
DISP MARSEILLE

